

Monsieur,

Nous habitons rue Bernart de Ventadour

Nous sommes à la retraite et nous espérons une retraite paisible, dans notre maison et notre quartier.

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges car :

Les entreprises toutes proches de cette usine sont des établissements de restauration recevant du public. Elles emploient de nombreuses personnes dont, pour l'ESAT, une centaine de personnes en situation de handicap. Ce projet met gravement en péril ces emplois contre seulement 3 emplois créés par VOL-V. **Nous dénonçons ce fait inadmissible et incohérent.**

Outre les nuisances olfactives, bruit, trafic, nous voulons mettre en avant le danger de ce genre d'installations : risques d'explosion, pollution, nombreuses nuisances pour les riverains, ex : mouches, rats... et même si elle s'en défend, cette installation industrielle peut traiter les déchets autorisés par les différents Ministères, puisqu'elle n'est pas, une petite installation de proximité visant à traiter uniquement des déchets agricoles. A l'avenir, il sera possible de changer le type d'intrants (pour y ajouter les boues et graisses de la station d'épuration, entre autres), cela validé par les textes Ministériels car nous trouvons dans le dossier des conclusions du groupe de travail « méthanisation » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

« *Les matières ou déchets méthanisés peuvent être d'origine :*

**agricole** : déjections animales, cultures (intermédiaires majoritairement) ou résidus de récolte (pailles, spathes de maïs ...), eaux de salle de traite...

**agro-industrielle** : abattoirs, caves vinicoles, laiteries, fromageries, ou autres industries agro-alimentaires, chimiques et pharmaceutiques...

**municipale** : tontes de gazon, fraction fermentescible des ordures ménagères, boues et graisses de station d'épuration, matières de vidange, etc. »

Et ceux dans les ... et etc., dont nous ne pouvons connaître à l'heure d'aujourd'hui la provenance.

Dès sa mise en route le méthaniseur **concentrera** des déchets qui n'ont rien d'écologique (ex : des substances médicamenteuses dans les résidus de viande, de lisier, des produits phytosanitaires dans les déchets agricoles, etc.) substances qui ne disparaîtrons pas avec le processus de chauffe !

Ce travail de méthanisation produira du digestat qui sera répandu comme engrais par les agriculteurs sur leurs champs, en limousin, dans des communes autour de limoges et plus aberrant encore en Indre au-dessus de Châteauroux majoré écologiquement par le transport en camions.

Sous couvert d'écologie, de production d'énergie propre vantée par cette industrie avec de beaux mots Biogaz, biométhanisation, cogénération, etc. nous nous retrouvons avec une installation dangereuse et hautement polluante (odeurs, va-et-vient de camions, bruit etc.).

Pour ces raisons, nous disons NON ! à la pollution (pollution avérée) de nos sols par les épandages avec ce genre de cocktail !

Nous disons NON ! à l'installation de cette usine de méthanisation industrielle parmi les habitations au mépris de leurs habitants !

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations.

Monsieur et Madame Arditti